

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 7 juin 2010 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures 00 et à laquelle sont présents

Son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Ginette Lamoureux	Madame Lucienne Fortin
	Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée : Madame Suzanne Gorley

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 3 mai 2010

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois mai

4.2 Adoption des comptes à payer

4.3 Adoption du budget de l'office municipale d'habitation

4.4 Adoption d'une résolution pour les dépenses récurrentes pour l'exercice 2010

5. Correspondance

5.1 FQM demande d'appui dans le financement de la collective sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès/demande de don

6.1 Formation sur les effets du projet de loi 76 (Gestion et octroi des contrats) le mardi 15 juin à Gatineau coût inscription 215 + taxes

6.2 Congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre au Centre des congrès de Québec inscription 540\$

6.3 Tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud le mercredi 9 juin au Club de golf Algonquin, et les profits iront au Centre de la petite enfance La fourmière de Mont-Laurier, l'équipe de football les Mustangs de Maniwaki, la maison Mathieu Froment de Gatineau, Le Vol du Colibri garderie de Rouyn-Noranda et le groupe d'action agir ensemble et réussir. Forfait complet de 9 trous 125\$, 18 trous 150\$ et le souper seulement 50\$

6.4 Tournoi de golf du Préfet qui se tiendra le mercredi 7 juillet au Club de golf Mont Ste-marie et les profits sont pour la coopérative de santé du Cœur-de-la-Gatineau et à l'équipe de bénévoles du Centre hospitalier de Maniwaki golf, voiturette et souper 125\$ souper seulement 45\$

7. Incendie / Sécurité civile

7.1 Acceptation de la soumission pour achat du camion d'unité d'urgence

7.2 Résolution pour autoriser Madame Betty McCarthy directrice générale et Monsieur Pierre D. Lefebvre inspecteur municipal adjoint et contremaître de voirie à signer tout document nécessaire pour les travaux de réparation ou de construction de borne fontaine

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

8.1 Monsieur George et madame Denis Mayo demande de complément d'établissement

8.2 Prescription et servitude de passage –Ancien D.E.T. chemin Bourque

8.3 Avis de motion pour la modification de l'article 6 au règlement 990802-1 37-01 règlement relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme

8.4 Nomination du comité consultatif d'urbanisme

8.5 Nomination du secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

8.6 Adoption du règlement no 141209-211 Règlement relatif sur la régie interne des séances du conseil

9. Voirie

9.1 Fondex pour banc de gravier sur le chemin Quatre Pattes

10. Hygiène du milieu

10.1 FQM demande d'appui dans le financement de la collecte sélective municipale future politique de gestion des matières résiduelles

11. Loisirs, Culture et Tourisme

11.1 Acceptation de la soumission pour les bandes de la patinoire

12. Autres sujets et documents le cas échéant

12.1 Autorisation pour engagement pour le projet de camp de jour

12.2 Annulation d'un chèque facture qui a été payée par les assurances pour la vanne incendie chèque numéro C1000281 au nom de Service d'évaluation Duguay & Forget au coût de 165\$

12.3 Achat d'une batterie backup pour le bureau au coût de 269.99\$

12.4 Club des petits déjeuner demande 50\$ pour souper des bénévoles

13. Parole au public

14. Varia

15. Levée de l'assemblée

2010 – G – 0706 - 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19 heures 00 que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 3 mai 2010

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée du 3 mai 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 04

Approbation des comptes payés durant le mois de mai 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous approuve les comptes payés durant le mois de mai 2010 pour la somme de 73 721,37\$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée «Liste des comptes payés durant le mois de mai 2010».

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 - 05

Approbation des comptes payable

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 123 765,77 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet liste identifiée« liste des comptes à payer» et autorise la secrétaire-trésorière à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Sec.trés.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0706 – 06

Rapport d'approbation budget 2010 / OMH Grand-Remous

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte le sommaire du budget de l'OMH pour l'année 2010 ainsi que le montant à payé de 6 982.80\$ représentant le déficit.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 07

Adoption des dépenses récurrentes pour l'exercice 2010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites récurrentes, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2010 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces dites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2010 adopté par la municipalité de Grand-Remous ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2010 adopté par la municipalité de Grand-Remous, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires et des formations des pompiers volontaires
- Le paiement des assemblées aux membres du CCU;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Les paiements de frais déplacement et de repas aux employés et aux élus;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente Intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires;

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente, et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 08

Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 41 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités de municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

Attendu que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100%;

Attendu que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payer;

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 09

Formation sur les effets du projet de Loi 76 (Gestion et octroi des contrats)

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que madame Betty McCarthy directrice générale est autorisée à assister à la formation sur les effets du projet de loi 76 (gestion et octroi des contrats) qui se tiendra à Gatineau le mardi 15 juin 2010, et il est bien entendu que les frais relatifs à ce déplacement seront remboursés.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 10

Congrès de la FQM

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le conseil autorise le maire monsieur Yvon Quevillon à se rendre au congrès 2010 de la FQM qui se tiendra à Québec du 30 septembre, 1er et 2 octobre 2010, il est bien entendu que les frais relatifs à ces déplacements ainsi que son hébergement et repas lui seront remboursés.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 11

Tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité participe pour un montant de 125\$ pour le tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 12

Tournoi de golf du Préfet

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité participe pour un montant de 125\$ pour le tournoi du préfet qui se tiendra le 7 juillet au Club de golf du Mont-Ste-Marie, et le maire monsieur Yvon Quevillon est autorisé à participer à ce tournoi , et il est bien entendu que les frais relatifs à ce déplacement seront remboursés.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 13

Signature de documents nécessaires pour travaux de réparation ou de construction de borne-fontaine

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu d'autoriser madame Betty McCarthy directrice générale et monsieur Pierre D. Lefebvre inspecteur municipal adjoint et contremaître de voirie à signer tous documents nécessaires pour travaux de réparation ou de construction de borne-fontaine qui sera installée dans la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 14

Demande de complément de terrain

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la demande présentée par monsieur George et Denise Mayo pour l'obtention d'un complément de terrain auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 15

Prescription et servitude de passage – Ancien D.E.T. chemin Bourque

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que dans l'éventualité où la municipalité peut confirmer son titre pour le chemin d'accès ainsi que le terrain de l'ancien D.E.T. situé sur le chemin Bourque, la municipalité de Grand-Remous s'engage à ses frais à consentir une servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur d'une partie des lots 18 et 19 dans le rang 1 du Canton de Lytton, propriété de madame Gisèle Groulx et monsieur François Lyrette.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 –G – 0706 – 16

Avis de motion modification de l'article 6 du règlement 990802-137-01

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant de la présentation d'une modification de l'article 6 du règlement numéro 990802-137 règlement relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme. Cette modification concerne la composition du comité.

Considérant qu'une copie de cette modification a été remise aux membres du conseil, madame Johanne Bonenfant demande la dispense de lecture dudit règlement.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cet avis de motion est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 17

Secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que l'inspectrice municipale madame Julie Rail, soit nommée secrétaire du comité consultatif d'urbanisme et sera ainsi responsable de la planification des rencontres et des avis de convocation acheminés aux membres du comité.

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de juin 2011 et sera renouvelable par résolution du conseil municipal.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 18

Engagement de la compagnie Fondex

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le Pierre D. Lefebvre inspecteur municipal adjoint et contremaître de voirie est autorisé à faire l'engagement de Fondex pour faire l'inventaire du tas de gravier utilisé pour l'entretien des chemins d'hiver.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 19

Annulation d'un chèque aux livres de la municipalité

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que le chèque suivant soit annulé aux livres de la municipalité

No chèque	NOM	Montant
C1000281	Service d'évaluation Duguay et Forget	165\$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0706 – 20

Achat d'une batterie pour le système informatique

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité est autorisée à acheter une batterie pour le système informatique chez Bélanger Électronique au coût de 269.99\$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19 heures 45

2010 – G – 0706 – 21

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19 heures 45 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale